

Aqua Domitia

4^{ème} réunion territoriale :

Enjeux locaux du projet Maillon Littoral audois

La séance est ouverte à 18 heures 15.

Présentation du débat public

Henri MARTIN, Maire de Port-la-Nouvelle, constate que le projet Aqua Domitia, soutenu par tous les pouvoirs publics, répond à des attentes anciennes. Les élus comme les usagers, notamment les viticulteurs, approuvent cette vascularisation complémentaire du réseau en eau potable, qui permettra la revascularisation économique de la région. L'avenir de celle-ci sera en effet marqué par l'arrivée de nouveaux résidents, la poursuite du développement industriel et la mise en œuvre d'une agriculture raisonnée irriguée.

Cécile VALVERDE, Membre de la Commission particulière du débat public (CPDP), rappelle que celle-ci a pour mission d'organiser le présent débat public, en application de la loi du 2 février 2002 et à la demande de BRL, maître d'ouvrage d'Aqua Domitia. Elle agit en toute indépendance et en toute neutralité pour assurer le respect des principes de transparence, d'équivalence et d'argumentation. Ce débat vise à la fois l'information du public et l'échange. Il aboutira à un compte rendu sur la base duquel le maître d'ouvrage décidera des conditions de poursuite du projet.

En marge des treize réunions publiques menées du 15 septembre au 29 décembre, le site Internet www.debatpublic-aquadomitia.org permet d'accéder à tous les documents diffusés et de s'exprimer au travers de divers outils. Des actions ont également été menées auprès des lycéens et étudiants. Enfin, un atelier composé d'une vingtaine d'experts a étudié les connaissances disponibles sur les ressources en eau.

Une vidéo de présentation du projet Aqua Domitia est projetée.

Enseignements à mi-parcours du débat public

Cécile VALVERDE présente les enseignements des réunions thématiques.

Pour ses partisans, Aqua Domitia est nécessaire comme élément d'une politique de la demande. Pour ses opposants, il répond à une logique d'offre au risque de susciter des besoins nouveaux.

Tous les participants se sont accordés pour donner la priorité aux économies d'eau, en luttant contre les fuites sur les réseaux et en portant les rendements de ceux-ci à 75 %. Il convient également de changer les comportements, en limitant les activités jugées inadaptées, en réduisant la taille des parcelles et en privilégiant les végétaux méditerranéens dans les espaces verts.

La forte croissance démographique de la région est perçue comme une chance pour le développement, mais aussi une menace pour les ressources en eau. Certains estiment que des limites d'accueil doivent être fixées en fonction des ressources existantes. Le tourisme vise pour sa part une diversification et une montée en qualité, et la profession réalise des efforts en matière de gestion de l'eau.

Le monde agricole souhaite sanctuariser des terres pour les préserver de l'urbanisation, favoriser la diversification des cultures, développer des circuits courts et adapter les cultures au manque d'eau. En viticulture, l'irrigation permettrait de stabiliser la qualité pour mieux répondre aux attentes du marché mondial et offrir des rendements plus réguliers et rémunérateurs. Il convient de limiter les inégalités qui risquent d'apparaître entre les territoires desservis par Aqua Domitia et les autres. La rentabilité des investissements complémentaires et le calendrier de réalisation des différents maillons restent en outre incertains.

Claude-Sylvain LOPEZ, membre de la CPDP, indique que les autres ressources substituables à Aqua Domitia (barrage du Salagou, retenues collinaires, forages, eaux grises, eaux pluviales, eaux usées, dessalement) s'avèrent contestées, ponctuelles ou coûteuses.

L'atelier d'experts hydrogéologues préconise une amélioration des connaissances sur les ressources souterraines, leur préservation et leur exploitation. Il pointe par ailleurs divers risques liés à Aqua Domitia : perte de sécurisation, qualité de l'eau du Rhône, abandon des efforts sur la qualité des eaux souterraine, multiplication de forages privés.

Un point d'accord est apparu sur la nécessité d'une nouvelle gouvernance. Le rôle des SAGE et commissions locales de l'eau a été salué, mais une gouvernance trans-bassins semble nécessaire. Par ailleurs, la tarification de l'eau doit être transparente et inciter aux économies.

Les agriculteurs craignent le niveau d'investissement requis pour accéder à l'eau d'irrigation et redoutent des distorsions de concurrence en cas de prix différenciés. La Région s'est toutefois engagée sur un prix unique. Le financement des réseaux secondaires pose en outre question. Des maîtrises d'ouvrage locales devront se structurer et l'Union européenne apporter son soutien aux projets d'irrigation.

La qualité de l'eau du Rhône et son éventuelle pollution suscitent des inquiétudes, même si certains jugent son impact très limité. La diminution du débit par prélèvement risque en outre de faire remonter dans les terres des eaux saumâtres.

La préservation des milieux aquatiques semble constituer un enjeu partagé. Aqua Domitia vise à alléger la pression des prélèvements sur les milieux locaux. Il devra néanmoins s'accompagner de mesures d'aménagement du territoire.

Le phénomène de changement climatique n'a pas été contesté. Néanmoins, si Aqua Domitia participe d'une stratégie diversifiée, il l'accompagne sans inciter aux changements de comportement nécessaires.

Echanges avec le public

Nathalie HUCHAMP, habitante de l'Aude, souhaite savoir si le projet Aqua Domitia est déjà décidé et si le public est consulté uniquement pour la forme.

Cécile VALVERDE l'assure du contraire. Plusieurs débats encadrés par la CPDP ont par le passé fait l'objet de non-décisions. Les projets ont alors été annulés ou modifiés.

Dominique BLANCHARD, Comité régional des Pêches maritimes de Languedoc-Roussillon, s'étonne que le sujet des PCB n'ait pas été abordé. 70 arrêtés préfectoraux interdisent la pêche sur le bassin du Rhône. L'Aude et l'Hérault ne sont pas encore impactés mais les pêcheurs, professionnels comme amateurs, redoutent l'impact de cette eau brute sur les ressources.

Cécile VALVERDE le renvoie au compte rendu de la réunion spécifique consacrée à cette question. Par ailleurs, l'ONEMA a posté la veille une contribution sur les études en matière de qualité de l'eau.

Philippe BAUCHET, Chef du service Eau au Conseil régional, convient de la dangerosité des PCB. Le Rhône n'est toutefois pas le seul concerné, car des arrêtés préfectoraux ont également été pris pour l'Avène et la Têt, sans lien avec ce fleuve. Quant au Lez, mis en relation avec le Rhône en période d'étiage, il n'a fait l'objet d'aucun arrêté.

Le réseau hydraulique régional de BRL ne constitue pas un facteur de pénétration des PCB dans la région. Selon les analyses reprises depuis 2007, leur concentration dans l'eau se situe sous les seuils de détection, et leur concentration dans les sédiments est 500 fois inférieure à celle des boues de stations d'épuration, qui peuvent faire l'objet d'épandages.

Albert CORMARY, Europe Ecologie Les Verts, signale que le Rhône contient aussi des résidus médicamenteux et des nanoparticules, dont les effets sur la santé sont connus.

Eric BELLUAU propose un point sur ce sujet récurrent.

L'eau du Rhône a été diabolisée, car elle traverse une zone occupée par une industrie chimique et des centrales nucléaires. Sa qualité est pourtant conforme à ses usages, agricoles comme humains, et elle est potabilisable selon les normes du Code de la Santé publique. Cette qualité est meilleure que celle de bien des fleuves français et s'améliore de manière continue.

Dans l'eau brute, les PCB sont inférieurs aux niveaux de détection, la teneur en métaux lourds est nulle, il n'existe pas de perturbateurs endocriniens et les résidus médicamenteux sont en quantités infinitésimales. Il est impossible de détecter une signature radiologique dans les sols et végétaux.

Cette eau est suivie en permanence sur 200 paramètres, par BRL mais aussi des laboratoires indépendants. Des analyses sont disponibles sur le site du débat. L'eau distribuée par BRL se trouve sous haute protection. La prise au Rhône est fermée en cas de crue pour limiter l'intrusion des sédiments. La longueur de la canalisation la transforme en un vaste décanteur. Enfin, il existe des astreintes, des détecteurs de pollution et des truitomètres.

Madeline DESMOULINS appelle de ses vœux l'application du principe de précaution. S'agissant du débat, le public est présent pour poser des questions, mais aussi pour obtenir des réponses engageantes. Les citoyens doivent pouvoir se prononcer sur Aqua Domitia. Elle-même ne l'approuve pas pour l'heure, car si le réchauffement climatique semble certain, ses effets sur l'eau le sont moins. Il est donc prématuré d'engager des fonds publics sur cet enjeu, alors qu'ils pourraient servir à la protection contre les inondations ou les retenues collinaires. Par ailleurs, l'irrigation permise par Aqua Domitia favorisera les grands producteurs viticoles, seuls capables d'investir dans le goutte-à-goutte, et contribuera à la disparition des petits vigneron.

Christian BOUILLE, Délégué à l'Eau et aux Risques naturels au Conseil régional, assure que la Région n'imposera rien. Elle souhaite avant tout que chaque languedocien dispose d'une eau de qualité en quantité suffisante, aujourd'hui comme demain. La décision de poursuivre Aqua Domitia sera prise de manière démocratique, au regard des avis exprimés par les 1 000 participants aux débats publics, voire du grand public par voie de référendum, si besoin était.

Précisions sur le maillon Littoral audois

Didier CODORNIU, Vice-président de la Région, indique que le Languedoc-Roussillon poursuit dans le domaine de l'eau une politique constante depuis plusieurs années. La sécurisation de l'alimentation en eau par Aqua Domitia apparaît essentielle car l'attente est forte, dans une perspective non pas d'offre mais d'aménagement du territoire. L'équipe actuelle du Conseil régional a été élue sur un programme, et Aqua Domitia avait été évoqué dans les réunions publiques.

Les réseaux sont fragiles. Il convient d'éviter toute rupture dans l'alimentation en eau potable, en particulier sur les stations du littoral où la population est multipliée par huit durant l'été. Par ailleurs, les viticulteurs rencontrent d'importants problèmes de rentabilité et de qualité.

Dans le cadre de ce projet, tous les acteurs de l'eau (professionnels, ASA, chambres consulaires et collectivités) doivent travailler ensemble pour bâtir un service public régional de l'eau en lien avec BRL. Leurs échanges porteront ensuite sur le financement de la canalisation principale et du réseau secondaire. Une démarche similaire a été menée sur la ligne LGV. Les élus prendront leur décision après avoir entendu l'ensemble des arguments sur le sujet.

Eric BELLUAU, Directeur adjoint à l'aménagement de BRL, précise que le maillon Littoral audois, qui s'étend sur 14 Km de Nissan à Puech-de-Labade, répond principalement à un enjeu de sécurisation dans l'alimentation en eau potable des stations touristiques littorales. En effet, ce territoire est mono-ressource, la station de potabilisation de Puech-de-Labade est saturée et la conduite d'alimentation se dégrade. Les besoins supplémentaires seront en revanche faibles, car les capacités d'accueil touristique touchent leurs limites. Ils pourraient être couverts par des économies d'eau.

Parmi les autres ressources potentielles, le recours au karst des Corbières doit encore être étudié et ne se concrétisera pas à court terme. La qualité de cette eau pose en outre question au regard de certains composants géologiques. Le barrage des Monts d'Orb pourrait apporter 4 à 15 millions de mètres cubes supplémentaires, mais l'enjeu consiste sur cette zone à sécuriser l'alimentation au-delà du système Orb. De nouveaux réservoirs d'eau potable ont été créés, ainsi qu'un maillage, mais cette sécurisation demeure insuffisante.

Les solutions passeront par des économies d'eau (modification des comportements, amélioration des rendements de réseaux...), le renforcement de la station de Puech-de-Labade, et le projet Aqua Domitia. Celui-ci doublera la conduite fragile et permettra de recourir à la ressource Rhône en cas de problème sur la ressource Orb, qui demeure la seule mobilisable sur ce territoire.

Le maillon Littoral audois coûterait de 8 à 13 millions d'euros, essentiellement apportés par les collectivités. Le financement de BRL sera limité car cette sécurisation n'apportera pas de recettes supplémentaires à son compte d'exploitation.

Les études techniques et réglementaires pourraient être réalisées en un an et demi et les travaux en un an. Au plus tôt, ce maillon pourrait donc être mis en eau à l'été 2014.

Echanges avec le public

André PLA, maire de La Palme, regrette que ce maillon prenne fin à Puech-de-Labade, avant les plaines audoises. Par le passé, un autre projet avait été envisagé, pour apporter une alimentation en eau jusqu'à Barcelone.

Didier CODORNIU rappelle que les Pyrénées-Orientales ont refusé ce précédent projet. Il n'est pas exclu d'étendre l'alimentation en eau au-delà de Puech-de-Labade, mais dans le cadre d'un autre projet et sous réserve d'une forte volonté politique.

Christian THERON, maire de Roquefort-des-Corbières, rappelle que nombre de puits communaux n'auraient pas répondu à la demande en eau depuis les années 1970 sans apport d'eau du Bas-Rhône. Aqua Domitia sécurisera l'alimentation en eau potable et permettra de maintenir la qualité des récoltes viticoles par l'irrigation.

Jean-Jacques BORDAS, directeur de la concession régionale BRL, fait savoir que le Grand-Narbonne travaille sur un schéma pour une conduite d'eau brute. Il attend des retours des territoires sur leurs besoins.

Lilian COPOVI, viticulteur à Roquefort-des-Corbières, signale que les rendements viticoles sont passés de 75 à 36 hectolitres/hectare en vingt ans, alors que l'équilibre ne peut être atteint sous la barre des 50 hectolitres/hectare. Il suggère, dans une optique de mutualisation et de développement durable, de mener les chantiers LGV et Aqua Domitia de conserve.

Daniel CALLA, habitant de Port-Leucate, appuie cette proposition, qui permettrait d'apporter l'eau jusqu'à Leucate. Il demande ensuite à la Région de solliciter des financements européens pour l'amélioration des réseaux d'eau potable, car les communes ne peuvent l'assurer. Il suggère enfin de créer un réseau nouveau, à partir des Corbières et non de Puech-de-Labade.

Michel BROUSSE explique que la situation de l'ingénierie publique rend difficile une coordination entre les deux grands projets de la région. L'amélioration des réseaux nécessite des financements considérables, mais l'exercice s'avère plus simple dans les zones à réseau dense. Dans ce domaine, le Département intervient par des subventions prioritaires, accordées uniquement si la commune concernée a inscrit la qualité des réseaux parmi ses priorités, et par des conseils aux collectivités.

Intervention de Michel BROUSSE Vice-Président du Conseil général de l'Aude

Michel BROUSSE indique que la région mène sur le sujet de l'eau une politique constante, basée sur six piliers :

- le développement des connaissances, notamment sur les besoins, les aquifères et les pesticides ;
- la création d'un observatoire de l'eau, pour un travail concerté entre les acteurs ;
- la promotion des économies d'eau, notamment en portant le rendement des réseaux à 70 % ;
- l'intégration des zones à enjeux Eau dans le Schéma des Espaces naturels sensibles ;
- la priorité à l'eau dans l'aide aux communes et adoption de règlements d'aides ;

- la solidarité interdépartementale.

Dans ce domaine, il convient de réaliser les investissements importants nécessaires (amélioration des capacités de traitement, projet Aqua Domitia et réseaux secondaires, desserte des autres territoires). Le rapport à l'eau doit être dépassionné, afin que ceux qui disposent de ressources acceptent de les partager. Par ailleurs, la Région a indiqué qu'elle participerait au financement de retenues ou de stockages, en marge d'Aqua Domitia. Les besoins doivent avant tout être quantifiés.

Intervention de Jean-Marc VALLVERDU Chambre de l'Agriculture de l'Aude

Jean-Marc VALLVERDU considère l'accès à l'eau comme une condition de survie dans le monde agricole au moment où des périodes de sécheresse confirment le réchauffement climatique. La zone littorale, marquée par la déprise agricole, souffre d'une faible pluviométrie et de vents secs. Il convient de maintenir les zones cultivées actuelles et d'en reconquérir, notamment grâce à la diversification et aux circuits courts. Enfin, les professionnels souhaitent améliorer leurs productions et leurs comportements.

Face à l'ensemble de ces constats, l'augmentation des besoins en eau semble évidente. S'agissant de la vigne, très sensible à la sécheresse, il convient de maintenir la qualité de la production tout en stabilisant ses rendements. L'apport d'eau permettra également une diversification partielle.

Si Aqua Domitia apporte certaines réponses en zone amont, il ne répond pas aux problématiques du littoral, où il répond essentiellement à la croissance démographique. D'autres projets, individuels ou collectifs, voient donc le jour. Il s'agit notamment de stockages d'eaux superficielles ou de forages. L'ensemble porte sur 721 500 m³ et 589 hectares. Ils ont besoin pour aboutir d'une volonté politique forte, et il conviendra de s'assurer qu'Aqua Domitia leur laisse une place.

Une intervenante s'étonne que le projet de Ginestas prévoie l'apport de 1 000 m³ d'eau par hectare, car la qualité du vin suppose une irrigation très limitée, au goutte-à-goutte durant deux mois.

Albert CORMARY estime que la croissance démographique qui justifie Aqua Domitia pourrait être plus limitée que prévu au regard de la situation de l'emploi ou de l'immobilier dans la région. De même, la fréquentation touristique sur le littoral ne sera pas multipliée par deux car les stations atteignent leurs limites d'accueil et la saison ne s'allonge pas sensiblement.

Le Département comme les professionnels consentent des efforts pour limiter le taux de pesticides, et ils doivent se poursuivre. L'eau de l'Orb limite ce taux, mais il augmentera si la station de Puech-de-Labade tombe en panne.

Enfin, la sécurisation de l'approvisionnement pourrait rester locale. Les karsts des Corbières, bien que mal connus, présentent un potentiel considérable. De plus, des économies d'eau importantes peuvent être réalisées. Le projet Aqua Domitia n'est donc pas primordial.

Eric BELLUAU explique que les projections démographiques sont fournies par l'INSEE.

La problématique du maillon Littoral audois concerne avant tout la sécurisation. La station de Puech-de-Labade est étroitement surveillée et des redondances existent en cas de panne. Des ruptures de canalisation s'avèrent plus difficiles à traiter.

La recherche sur les ressources locales n'est pas abandonnée, mais n'apportera pas de solution de court terme en raison de sa complexité.

Nathalie HUCHAMP avance que Dexia pourrait contribuer au financement.

Mariette COMBES, CRIDO, craint un prélèvement trop important sur l'Orb. Aqua Domitia apporte une sécurisation, mais cette ressource continuera à alimenter la zone. D'autres ressources pourraient pourtant être mobilisées.

Eric BELLUAU rappelle que le système Orb inclut depuis sa conception la desserte en eau du littoral. Ce barrage assure un débit minimum supérieur au débit naturel, au bénéfice de l'ensemble de la vallée, et il existe un périmètre de protection dans le respect du Code de la Santé publique. Le prélèvement sur cette ressource augmentera de manière très limitée. Du reste, BRL ne prélève que 2 m³/s sur les 3,6 de son autorisation. Aqua Domitia doublera la canalisation, mais non le prélèvement. Enfin, l'eau du Rhône n'arrivera pas à Puech-de-Labade, pour des questions de process, mais elle soulagera les ressources locales.

Intervention d'André MARATUECH **Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale de Narbonne**

André MARATUECH indique que la CCI est impliquée dans ce projet structurant. Il regrette néanmoins que les atouts du territoire soient opposés.

L'attractivité touristique doit être améliorée en qualité, et non augmentée. De même, l'accroissement démographique ne doit pas être subi mais accompagné, en lien avec les élus politiques et consulaires.

Cette canalisation sera essentielle pour répondre à tous les enjeux de la région.

Intervention de Régis LOPEZ **Commission locale de l'Eau du SAGE Basse Vallée de l'Aude**

Régis LOPEZ présente les conclusions de la CLE, suite à ses débats sur Aqua Domitia en 2009 et 2011.

Aqua 2020 puis Aqua Domitia ont mis en évidence les faiblesses de la Basse Vallée de l'Aude : des ressources locales faiblement productives et déjà fortement sollicitées, un risque de non-satisfaction des besoins en eau potable en cas d'événement exceptionnel, et une croissance démographique soutenue.

Le projet Aqua Domitia produira des impacts majeurs sur la Basse Vallée de l'Aude, au travers des maillons Minervoises et Littoral audois. Sur ce dernier, il sécurisera l'alimentation en eau potable du littoral, ouvrira une marge de manœuvre pour la préservation des ressources locales, améliorera les

apports d'eau au milieu naturel sans accroître la sollicitation de l'Orb et facilitera les échanges entre acteurs pour dégager des solutions structurées et économes en eau.

La CLE insiste pour poursuivre les efforts d'économie, sensibiliser la population, préserver les ressources locales en qualité et quantité, favoriser les ressources alternatives, respecter les précautions sanitaires et renforcer une gestion concertée et une gouvernance locale.

Une intervenante signale que, selon le Conseil général, la ressource Alet pourrait alimenter le quart du département, même sans économie d'eau. Elle déplore qu'il préfère offrir cette eau de qualité à des multinationales.

Michel BROUSSE lui assure que le schéma de sécurisation prend en compte cette ressource.

La séance est levée à 21 heures 05.